



Le Président

Monsieur Philippe SILVE
Président de l'Union Nationale
de la Propriété Immobilière
Chambre Syndicale des Propriétaires
et Copropriétaires de Nice et Alpes-Maritimes
21 rue Alberti
06000 NICE

Nice, le 16 AVR 2018

Monsieur le Président,

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre courrier du 3 avril courant, relatif aux choix budgétaires de notre Métropole.

La Métropole Nice Côte d'Azur a toujours choisi d'investir. Avec les maires, nous assumons pleinement ce choix qui se traduit par la réussite de notre territoire.

L'investissement stimule l'économie de la Métropole et rend nos communes plus attractives, pour les particuliers comme pour les entreprises. Leur installation permet la croissance et, l'année dernière, ce sont plus de 3000 emplois stables qui ont été créés. C'est un cercle vertueux.

C'est pour cette raison que les maires ont décidé de lancer un plan d'investissement de 140 M€ par an, pour les années 2018 à 2020. Il s'articule autour des priorités d'amélioration de la qualité de vie dans nos villes et villages, d'innovation, de développement durable et de mobilité pour ainsi favoriser la croissance et l'emploi. Il s'agit là d'un niveau exceptionnel dans notre pays, à la hauteur de nos besoins et de notre ambition.

Vous le savez, sous la présidence socialiste, notre Métropole a vu ses recettes baisser considérablement (116 M€) et ses compétences s'accroître fortement. Afin de maintenir notre niveau d'investissement, nous avons réalisé des économies très importantes sur le fonctionnement de nos services, à la Métropole ainsi que dans chacune des communes membres. Jamais nous n'avons cédé au laxisme et nous sommes ainsi parvenus à ne pas augmenter la fiscalité depuis 10 ans.

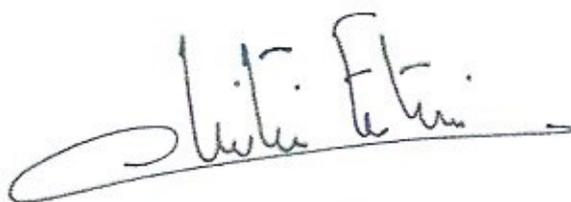
Pour conforter le positionnement de notre territoire et stabiliser ses ressources grâce à une fiscalité propre, le budget de la Métropole Nice Côte d'Azur a entériné une harmonisation de notre fiscalité par rapport aux autres collectivités, en actionnant un taux de 6,4% sur le foncier bâti, permettant ainsi de dégager 63 M€ de recettes.

Je n'ai pas souhaité le faire plus tôt et je l'assume. Notre situation financière nous a permis de ne pas actionner le levier fiscal à la création de notre intercommunalité, contrairement à ce qui s'est fait dans beaucoup d'autres. Ensuite, je me suis refusé à ponctionner le pouvoir d'achat des citoyens en période de marasme économique. Il aurait enfin été dangereux, au moment où l'économie française marquait le pas, de stopper nos investissements.

Parallèlement à cette harmonisation, j'ai voulu que de nouvelles mesures en faveur de votre pouvoir d'achat soient mises en place : diminution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de près de 10%, non instauration de la taxe GEMAPI, qui aurait constitué une majoration d'impôt de 3 à 6 M€ chaque année. A ces mesures s'ajoute la disparition progressive, dès 2018, de la taxe d'habitation, ce qui permettra une économie de 69 M€ pour les locataires et les propriétaires occupants de la Métropole.

Avec ces décisions, nous nous situons en 2018 au 10ème rang des Métropoles en matière de fiscalité, parmi les intercommunalités les moins imposées de France.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.



Christian ESTROSI
Maire de Nice
Président délégué de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur